

Place de l'Europe
89000 ST-GEORGES-SUR-
BAULCHE

Tél. : +33 (0)3 86 48 12 12
Fax : +33 (0)3 86 48 31 30

www.groupe-etc.fr

**SOCIÉTÉ
DE COMMISSAIRES
AUX COMPTES**

Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

**COMMISSAIRES AUX
COMPTES ASSOCIÉS**

André VENTALON
Frédéric VAUTRIN
Claude BOULIC
Thierry BISSERON
Sandra FAORO
Stéphane DELZAIVE
Lionel LEBLANC
Philippe CATTEY
Laëtitia COURVOISIER
Audrey LECOUEY
Christelle NICOLAS
Marie-Hélène GONCALVES

**Fédération Départementale
des Chasseurs de la Haute Marne**

16, Rue des Frères Parisot

B. P. 137

52004 CHAUMONT CEDEX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS**

Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024

**ASSOCIATION FEDERATION DES
CHASSEURS DE LA HAUTE MARNE**
16 rue des frères Parisot - BP 137
52004 CHAUMONT CEDEX

Place de l'Europe
89000 ST-GEORGES-SUR-
BAULCHE

Tél. : +33 (0)3 86 48 12 12
Fax : +33 (0)3 86 48 31 30

www.groupe-etc.fr

**SOCIÉTÉ
DE COMMISSAIRES
AUX COMPTES**

Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

**COMMISSAIRES AUX
COMPTES ASSOCIÉS**

André VENTALON
Frédéric VAUTRIN
Claude BOULIC
Thierry BISSERON
Sandra FAORO
Stéphane DELZAIVE
Lionel LEBLANC
Philippe CATTEY
Laëtitia COURVOISIER
Audrey LECOQUET
Christelle NICOLAS
Marie-Hélène GONCALVES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 30/06/2024**

A l'Assemblée Générale de l'association FEDERATION DES CHASSEURS DE LA HAUTE MARNE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association FEDERATION DES CHASSEURS DE LA HAUTE MARNE relatifs à l'exercice clos le 30/06/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association FEDERATION DES CHASSEURS DE LA HAUTE MARNE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de

commissaire aux comptes, sur la période du 01/07/2023 à la date d'émission de notre rapport.

Place de l'Europe
89000 ST-GEORGES-SUR-
BAULCHE

Tél. : +33 (0)3 86 48 12 12
Fax : +33 (0)3 86 48 31 30

www.groupe-etc.fr

**SOCIÉTÉ
DE COMMISSAIRES
AUX COMPTES**

Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

**COMMISSAIRES AUX
COMPTES ASSOCIÉS**

André VENTALON
Frédéric VAUTRIN
Claude BOULIC
Thierry BISSERON
Sandra FAORO
Stéphane DELZAIVE
Lionel LEBLANC
Philippe CATTEY
Laëtitia COURVOISIER
Audrey LECOQUET
Christelle NICOLAS
Marie-Hélène GONCALVES

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Les charges à payer : nous nous sommes assurés que les charges à payer concernant les dégâts ont été provisionnées.

Les comptes de trésorerie : nous avons vérifiés que les comptes de trésorerie et de placement sont conformes aux justificatifs.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association FEDERATION DES CHASSEURS DE LA HAUTE MARNE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à

Place de l'Europe
89000 ST-GEORGES-SUR-
BAULCHE

Tél. : +33 (0)3 86 48 12 12
Fax : +33 (0)3 86 48 31 30

www.groupe-etc.fr

SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSOCIÉS

André VENTALON
Frédéric VAUTRIN
Claude BOULIC
Thierry BISSERON
Sandra FAORO
Stéphane DELZAIVE
Lionel LEBLANC
Philippe CATTEY
Laëtitia COURVOISIER
Audrey LECOQUET
Christelle NICOLAS
Marie-Hélène GONCALVES

l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Place de l'Europe
89000 ST-GEORGES-SUR-
BAULCHE

Tél. : +33 (0)3 86 48 12 12
Fax : +33 (0)3 86 48 31 30

www.groupe-etc.fr

**SOCIÉTÉ
DE COMMISSAIRES
AUX COMPTES**

Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

**COMMISSAIRES AUX
COMPTES ASSOCIÉS**

André VENTALON
Frédéric VAUTRIN
Claude BOULIC
Thierry BISSERON
Sandra FAORO
Stéphane DELZAIVE
Lionel LEBLANC
Philippe CATTEY
Laëtitia COURVOISIER
Audrey LECOQUET
Christelle NICOLAS
Marie-Hélène GONCALVES

Fait à St-Georges-sur-Baulches,
Le 21 Mars 2025

Le Commissaire aux comptes
ETC AUDIT,
Représentée par Laëtitia
COURVOISIER

Bilan Actif

	Du 01/07/2023 au 30/06/2024			Au 30/06/2023	
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets et droits similaires	34 129	34 129			
Autres immobilisations incorporelles	3 947	3 947			
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains	701 046	159 725	541 322		541 322
Constructions	1 022 489	824 933	197 556		221 699
Installations techniques, matériel et outillages industriels	151 805	138 664	13 142		9 197
Autres immobilisations corporelles	285 727	205 413	80 314		28 832
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées	33 851		33 851		32 865
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	67		67		67
TOTAL I	2 233 061	1 366 811	866 250		833 980
Comptes de liaison					
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et encours					
Créances					
Créances clients, usagers et comptes rattachés					169
Créances reçues par legs ou donations					
Autres	229 662		229 662		382 876
Valeurs mobilières de placement	29 117		29 117		29 117
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	6 112 215		6 112 215		4 649 299
Charges constatées d'avance	107 842		107 842		129 750
TOTAL III	6 478 836		6 478 836		5 191 211
Frais d'émission des emprunts					
Primes de remboursement des obligations					
Ecart de conversion actif					
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	8 711 897	1 366 811	7 345 086		6 025 191

SARL ETC AUDIT
 Place de l'Europe
 89000 SAINT GEORGES SUR PAULHES
 Tél. 03 86 46 12 12 - Fax 03 86 12 31 33
 SIRET 493 539 944 00014 - NAF 6920Z

Compte de résultat

	30/06/2024	30/06/2023
Produits d'exploitation		
Cotisations	659 850	641 009
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	2 113 856	2 074 493
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	275 417	280 299
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 043 463	819 378
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	108 651	110 566
Utilisations des fonds dédiés	104 512	122 646
Autres produits	33 420	34 965
TOTAL I	4 339 169	4 083 356
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	1 128 764	1 409 006
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	784 024	787 061
Aides financières	118 371	112 475
Impôts, taxes et versements assimilés	47 015	38 606
Salaires et traitements	500 150	422 808
Charges sociales	210 909	184 235
Dotations aux amortissements et dépréciations	71 906	59 246
Dotations aux provisions	7 059	5 910
Reports en fonds dédiés	100 806	97 892
Autres charges	45 515	49 241
TOTAL II	3 014 520	3 166 480
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	1 324 649	916 876
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	80 422	7 008
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	80 422	7 008
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilés		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV		
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	80 422	7 008
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	1 405 071	923 884

CARL ETC AUDIT
 Place de l'Europe
 89000 SAINT GEORGES SUR BAUDOUIN
 Tél. 03 85 48 12 12 - Fax 03 85 48 21 83
 SIRET 493 539 944 00014 - NAF 6820Z

Compte de résultat (Suite)

	30/06/2024	30/06/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	5 500	
Sur opérations en capital	9 494	12 046
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	14 994	12 046
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	835	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VI	835	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	14 159	12 046
Participations des salariés aux résultats	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
	13 149	1 709
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	4 434 585	4 102 411
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	3 028 504	3 168 189
EXCEDENT OU DEFICIT	1 406 081	934 222
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

ASSOCIATION DES CHASSEURS DE LA HAUTE-MARNE
 10, rue de la République - 52200 VAILLONCHES
 Tél : 03 25 48 31 30
 Email : asso@asso-chasseurs-haute-marne.fr - N°F 89207

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 30/06/2024 dont le total du bilan avant répartition est de 7 345 086 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 1 406 081 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2023 au 30/06/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode comptable

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice ont subi deux modifications réglementaires majeures. Les impacts sur la présentation des comptes annuels restent toutefois mineurs par rapport à l'exercice précédent.

Réforme de la chasse :

Fusion des comptabilités :

La loi n° 2000-698 du 26 juillet 2000 avait modifié la présentation des comptes annuels des fédérations départementales. Elle imposait à compter du 1er juillet 2001 une sectorisation des comptabilités des fédérations, savoir :

- une comptabilité autonome du "Service Général" ;
- une comptabilité autonome du "Service Prévention et Indemnisation des dégâts de grands gibiers et de sangliers" ;
- éventuellement une comptabilité autonome du "Service Elevage".

La réforme de la chasse de 2019 par la loi biodiversité du 24 juillet 2019, le décret du 6 septembre 2019, le décret du 6 février 2020 et les arrêtés du 11 février 2020 portant modèles de statuts des FDC – FICIF – FRC ont introduit un changement dans la tenue comptable appliquée par les fédérations de chasse en exigeant une fusion des comptabilités tenues jusque là (service général et service dégâts) au sein d'une unique comptabilité, tenue de façon analytique.

ASSOCIATION
Fédération des chasseurs de la Haute-Marne
80000 SAINT-GEORGES-DU-VALENTIN
TÉL. 03 82 45 12 12 - Fax 03 82 45 81 80
SIRET 493 539 944 00014 - NAF 9202Z

En ce qui concerne la présentation des comptes annuels :

Les comptes annuels qui sont établis au 30 juin 2024 ne proviennent donc plus de la "consolidation" des comptes annuels issus de chaque comptabilité autonome comme avant mais de la présentation d'une seule comptabilité.

En ce qui concerne le résultat :

Les charges imputées analytiquement au service "Dégâts de gibier" sont composées :

- des indemnités versées pour les dégâts,
- des vacances et des frais de déplacements des estimateurs,
- des charges liées à la protection des cultures,
- des charges de structure liées au fonctionnement du "Service Dégâts" affectées en fonction de clés de répartition validées par le Conseil d'Administration le 24 juin 2010,
- des charges de personnel liées au fonctionnement du "Service Dégâts" affectées au temps passé par chaque individu à ce service ; affectation validée par le Conseil d'Administration le 25 février 2014.

les produits affectés analytiquement au service "Dégâts de gibier" sont composés :

- des ventes de timbres grand gibier,
- des ventes de dispositifs de marquage,
- des subventions,
- des produits financiers.

Il est fait application du décret n° 2013-1221 du 23 décembre 2013 pour le calcul de l'indemnisation des dégâts. Les refacturations de frais d'estimateurs (seuil et abusif) sont comptabilisés au moment de leur paiement ou imputation sur les indemnités de dégâts.

Projets bio diversité :

Dans le cadre de la réforme financière de la chasse, la FDC 52 a pris part sur l'exercice à différents projets de biodiversité, menés seuls ou conjointement avec la Fédération Régionale.

Le financement de ces projets est assuré par l'attribution de subventions aux projets biodiversité à la FDC 52. Ces subventions sont comptabilisées pour l'intégralité du montant attribué au compte de résultat (#745100) au moment de la notification d'attribution.

Tout au long du projet de biodiversité, des charges sont engagées par la FDC 52.

Si les dépenses de la FDC 52 pour mener à bien le projet biodiversité sont supérieures à la subvention attribuée, la FDC 52 doit supporter sur ses fonds propres le surplus de dépense.

Si les dépenses de la FDC 52 sont inférieures à la subvention attribuée, la FDC 52 se devra de reverser le reliquat de la subvention non utilisé.

Ainsi, lorsqu'à la clôture de l'exercice, les projets menés par la FDC 52 ne sont pas encore clôturés, il est réalisé une situation des dépenses engagées. Les montants des subventions non dépensés pour ces projets sont alors neutralisés au compte de résultat (#689500) pour doter des fonds dédiés (#194500).

Au 30 juin 2024, les fonds dédiés aux projets de biodiversité se montent à 100 806 euros, pour un montant de subvention attribué sur l'exercice de 131 060 euros.

Réforme du plan comptable associatif :

Le règlement n°2018-06 applicable au 1er janvier 2020 pour les comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif n'a pas engagé de modification particulière dans la comptabilisation des opérations de l'association et dans la présentation de ses comptes.

Projet associatif

Le solde du projet associatif disponible s'élève à 300 000 euros au 30 juin 2024.

Faits caractéristiques

Néant

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant

Immobilisations incorporelles et corporelles

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. Le mode de calcul est indiqué ci-après :

- Minimum légal de la convention collective Chasse (personnels des structures associatives cynégétiques) ;
- Augmentation annuelle des salaires : 2% constant ;
- Taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fonds : 3,77 % (inflation comprise) ;
- Age de départ à la retraite : 64 ans ;
- Taux de rotation retenu : faible ;
- Taux de charges patronales : 62% pour la catégorie "non cadres" et 71% pour la catégorie "cadres" ;
- Départ à l'initiative du salarié ;
- Table de mortalité applicable : table INSEE 2018/2020 ;
- Méthode de calcul retenue : méthode rétrospective prorata temporis.

La provision ainsi calculée s'élève à la somme de 129 356 euros.

Fonds dédiés et reportés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés s'élèvent à la clôture de l'exercice à : 100 806 euros.

Rémunérations versées à certains dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 5 616 euros.

Les honoraires du commissaire aux comptes liés aux services autres que la certification des comptes sont nuls sur l'exercice.

ASSOCIATION
Fédération des chasseurs de la Haute-Marne
28000 CHARENTON LE PONT
03 25 24 11 11

Etat des immobilisations

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations		
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements	
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	38 076			
TOTAL	38 076			
Terrains	701 046			
Constructions :	932 882			
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Générales, agencements et aménagements constructions	79 101		10 506	
Installations :				
- Techniques, matériel et outillage	147 667		6 858	
- Générales, agencements et aménagements divers				
Matériel :				
- De transport	145 918		80 951	
- De bureau et informatique, mobilier	82 668		4 875	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL	2 089 283		103 190	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :	32 865		986	
- Participations				
- Titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	67			
TOTAL	32 932		986	
TOTAL GENERAL	2 160 290		104 176	
CADRE B	Diminutions		Valeur brute des immos en fin d'exercice	Réévaluation légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Valeur d'origine des immos en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			38 076	
TOTAL			38 076	
Terrains			701 046	
Constructions :			932 882	
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Gales, agencts et aménagt. const.			89 607	
Installations :				
- Techniques, matériel et outillage	2 720		151 805	
- Gales, agencts et aménagt. divers				
- De transport	19 970		206 899	
Matériel :				
- De bureau et informatique, mobilier	8 715		78 828	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL	31 405		2 161 068	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :			33 851	
- Participations				
- Titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			67	
TOTAL			33 917	
TOTAL GENERAL	31 405		2 233 061	

'Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels'

GARL ETC AUDIT
 15 rue de l'Europe
 09000 SAINT GEORGES SUR BAULCHES
 Tél. 03 86 48 12 12 - Fax 03 86 48 31 30
 SIRET 493 539 944 00014 - NAF 6920Z

Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminu.	Montant en fin d'exercice			
Frais d'établissement et développement							
Donations temporaires d'usufruit							
Autres postes d'immobilisations incorporelles	38 076			38 076			
TOTAL	38 076			38 076			
Terrains	159 725			159 725			
Constructions :							
- Sur sol propre	734 149	30 928		765 077			
- Sur sol d'autrui							
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	56 136	3 720		59 856			
Installations techniques, matériel et outillage industriel	138 470	2 913	2 720	138 664			
Installations générales, agencements et aménagements divers							
Matériel de transport	127 887	26 764	19 970	134 681			
Matériel de bureau et informatique, mobilier	71 868	7 580	8 715	70 733			
Emballages récupérables et divers							
TOTAL	1 288 234	71 906	31 405	1 328 735			
TOTAL GENERAL	1 326 310	71 906	31 405	1 366 811			
CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	Dotations		Reprises		Mouvement net des amort. à la fin de l'exercice		
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et dvp.							
Donations temporaires d'usufruit							
Autres postes d'immo. incorp.							
TOTAL							
Terrains							
Constructions :							
- Sur sol propre							
- Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agenc. et aménag. des construc.							
Inst. tech. mat. et outil. indus.							
Inst. gales, agenc. et aménag. divers							
Matériel de transport							
Mat. de bureau et info. mob.							
Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acq. de titres de particip.							
TOTAL GENERAL							
DOTATIONS NON VENTILEES	REPRISES NON VENTILEES		TOTAL GENERAL NON VENTILE				
CADRE C - Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dot. exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice			
Frais d'émission d'emprunts à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

Etat des créances

CREANCES	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	67		67
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés			
Reçues sur legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés	411	411	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-1 119	-1 119	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	230 370	230 370	
Charges constatées d'avance	107 842	107 842	
TOTAL	337 570	337 504	67

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

Commentaire

COTC AUDIT
 10 rue de l'Europe
 52100 BAULCHES SUR BAULCHES
 Tél : 03 86 48 31 30
 Fax : 03 86 48 31 30
 SIREN 520 0014 - NAF 6920Z

Variation des fonds propres 432-22 APG

VARIATION DES FONDS PROPRES	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
- dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
- dont générosité du public					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	2 908 354	934 222			3 842 575
- dont générosité du public					
Report à nouveau					
- dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	934 222	934 222	1 406 081		1 406 081
- dont générosité du public					
Situation nette	3 842 575	1 868 444	1 406 081		7 117 100
- dont générosité du public					
Dotations consommables					
- dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Provisions règlementées					
TOTAL	3 842 575	1 868 444	1 406 081		7 117 100
- dont générosité du public					

Commentaire

SARL ETC AUDIT
 Place de l'Europe
 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHES
 Tél. 03 86 48 12 12 - Fax 03 86 48 31 30
 SIRET 493 539 544 00014 - NAF 6920Z

Etat des provisions et dépréciations

	Montant début exercice	Augmentation Dotations ex.	Diminutions : reprises ex.		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées					
Provisions pour investissements					
Provisions relatives aux stocks					
Provisions relatives aux éléments d'actif					
Amortissements dérogatoires					
Autres provisions réglementées					
TOTAL I					
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour risques					
- litiges					
- amendes et pénalités					
- pertes de change					
- risque d'emploi	122 297	7 059			129 356
- autres					
Provisions pour charges sur legs ou donations					
Provisions pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices					
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL II					
	122 297	7 059			129 356
Provisions pour dépréciations					
Immobilisations					
- incorporelles					
- corporelles					
- Sur biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
- Titres mis en équivalence					
- Titres de participation					
- autres immobilisations financières					
Sur stocks et en-cours					
Sur comptes clients					
Sur comptes de confédérations, fédérations, unions, entités affiliées					
Sur créances reçues par legs ou donations					
Autres dépréciations					
Total III					
TOTAL GENERAL (I+II+III)					
	122 297	7 059			129 356
Dont dotations et reprises :					
- d'exploitation		7 059			
- financières					
- exceptionnelles					

ETC AUDIT
Place de l'Europe
91000 SAINT GEORGES SUR BAULCHES
TEL 03 86 48 12 12 - Fax 03 86 48 31 30
NET 493 539 944 00014 - NAF 8820Z

Charges à payer et produits à recevoir

Charge à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/06/2024	30/06/2023
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	764 072	770 675
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	89 933	74 453
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	44 961	31 324
Instruments de trésorerie		
TOTAL	898 966	876 452

Commentaire

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/06/2024	30/06/2023
Créances clients, usagers et comptes rattachés		
Créances reçues par legs ou donations		
Autres	10 689	132 112
Valeurs mobilières de placement		
Instruments de trésorerie		
Disponibilités	24 240	
TOTAL	34 929	132 112

Commentaire

Produits et charges constatés d'avance

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		Exercice clos le	Exercice clos le
		30/06/2024	30/06/2023
Produits :	- D'exploitation	866 823	985 377
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
TOTAL		866 823	985 377

Commentaire

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		Exercice clos le	Exercice clos le
		30/06/2024	30/06/2023
Charges :	- D'exploitation	107 842	129 750
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
TOTAL		107 842	129 750

Commentaire

SARL ETC AUDIT
 Place de l'Europe
 02000 SAINT GEORGES SUR BAULCHES
 Tél. 03 86 48 12 12 - Fax 03 86 48 31 30
 SIRET 493 539 944 00014 - NAF 6620Z

